

# Fête de l'auto moto vintage & d'exception

## Dimanche 5 juin 2022

### Château de St Andiol (13)

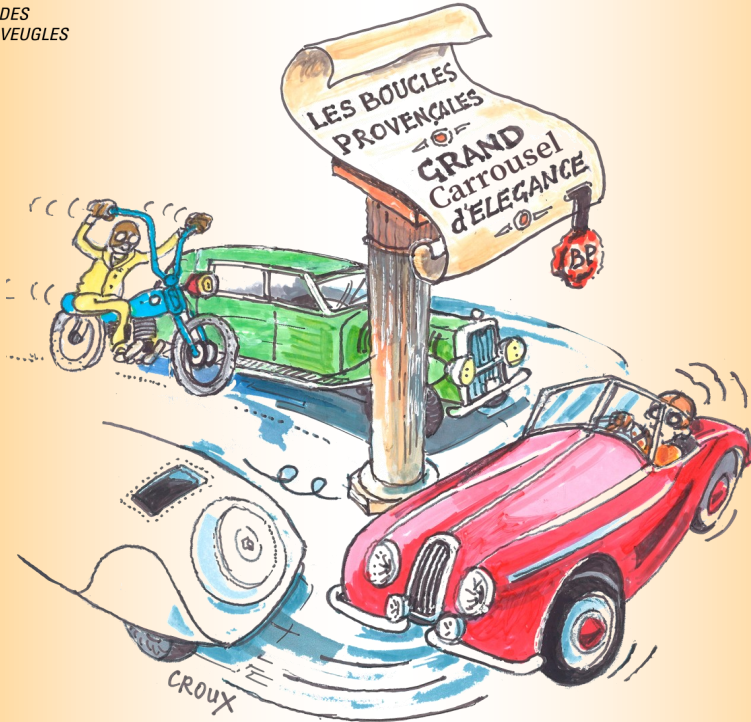


● ● FONDATION  
● ● FRÉDÉRIC  
● GAILLANNE

Organisée par et au profit  
de la fondation Frédéric Gaillanne



DES CHIENS GUIDES  
POUR LES ENFANTS AVEUGLES



**Parrainée par Manu Guigou pilote de rallye sur Alpine**

Balades au départ de Bonnieux, Mormoiron, St Rémy de Provence, L'Isle sur la Sorgue, Sablet, Manosque, St Gilles; A St Andiol : repas champêtre, expositions des véhicules, carrousel d'élégance, tombola.

Contact : 06 87 40 39 53 s.obels@wanadoo.fr

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



# Bulletin d'inscription ( 5 juin 2022 ) :

Nom du Pilote : ..... Prénom : .....

Adresse mail : ..... Portable : .....

Adresse Postale : .....

.....

Véhicule (marque, modèle, année).....

Je souhaite faire la boucle au départ de :

1. Bonnieux (Luberon-Alpilles : 120 kms).....
2. St Rémy de Provence ( 90 km à travers les Alpilles ) ....
3. Mormoiron (115 km sur les pentes du Ventoux)...
4. L'Isle sur la Sorgue (Petit circuit spécial anciennes).....
5. Manosque.....
6. Sablet (120 km Ventoux et monts du Vaucluse ).....
7. Saint Gilles.....

Repas, exposition et présentation des véhicules, animations, carrousel d'élégance, tombola

Participerez-vous au carrousel d'élégance :  Oui  non

<b>Engagement d'un équipage de 2 personnes :</b>			<b>85 €</b>
<b>Engagement d'un équipage de 1 personne :</b>		<b>ou</b>	<b>45 €</b>
<b>par passager supplémentaire au-delà de deux : adultes</b>	.....X	<b>25€</b>	
<b>par passager supplémentaire au-delà de deux : moins de 12 ans</b>	.....X	<b>15€</b>	
<b>Repas seul: adulte</b>	.....X	<b>25 €</b>	
<b>Repas seul: moins de 12 ans</b>	.....X	<b>15 €</b>	
<b>Total</b>			

L'inscription aux boucles comprend les repas (hors boissons). Elle est à retourner avant **Le 20 mai 2022** accompagnée de votre chèque à l'ordre de : **Fondation Frédéric Gaillanne**

**Et à envoyer à : Fondation Frédéric Gaillanne 150 chemin de la Tour de Sabran 84800 L'Isle sur la Sorgue**

Les inscriptions étant limitées, elles seront traitées par ordre d'arrivée.

Je déclare abandonner tout droit à l'image lors de prises de photos qui seraient diffusées dans la presse ou tout autre support de communication.

La manifestation étant à caractère caritatif, aucun remboursement ne sera accordé en cas de problème météo, mécanique ou autre sauf annulation pour cause sanitaire.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

Fait à.....le.....

# Règlement

**Article 1 :** Cette manifestation est réservée **aux véhicules antérieurs à 2000 et aux véhicules** d'exception sur décision du comité d'organisation.

**Article 2 :** Déroulement de la manifestation

Il s'agit d'une balade touristique, avec petit déjeuner, visites de sites, repas et animations l'après-midi. La Fondation Frédéric Gaillanne, organisateur, ne pourra être tenu responsable en cas d'abus d'alcool. Restez sobre et vigilant au volant !!

Le code de la route doit être, à tout moment, respecté. Les Boucles Provençales se déroulent sur des routes non fermées à la circulation., un **Road-Book** et une copie de ce **Règlement** vous seront remis.

Les participants s'engagent à observer les règles de PRUDENCE et de COURTOISIE qui sont de tradition au sein des clubs automobiles.

**Article 2 :** Responsabilité :

En signant ce formulaire les participants s'engagent à ne pas exercer de recours contre l'organisateur, ses dirigeants et ses membres en cas d'accident corporel, matériel, mécanique, lors du déroulement de l'évènement.

**Article 3 :** Obligations

Le conducteur doit être titulaire du permis de conduire et ne pas faire l'objet d'une suspension. Il certifie que le véhicule utilisé est immatriculé pour circuler sur la voie publique, que le contrôle technique est en cours de validité et qu'il est bien assuré en conformité avec la législation française en cours pour ses passagers et les dommages causés aux tiers. Il devra se conformer aux prescriptions du Code de la Route, des arrêtés municipaux des villes traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

Les équipements obligatoires sont ceux imposés par le code de la route.

**Article 4 :** Assurance

Conformément aux prescriptions, les organisateurs déclarent avoir souscrit une police pour garantir, en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion, survenus au cours de cette manifestation, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui pourrait incomber aux organisateurs du fait de dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, aux tiers ou à des participants. Les trajets pour se rendre sur les lieux des départs des circuits ainsi qu'après la fin de la manifestation ne sont pas couverts par cette assurance.

**Article 5 :** Inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, à l'adresse prévue sur le bulletin d'inscription. Elles ne seront valides qu'accompagnées du règlement. **Les places au départ de chaque ville étant limitées**, le choix des circuits se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.